

Procès Verbal du Conseil Municipal

Séance du 12 octobre 2022

L'An deux mille vingt deux,
le 12 octobre à vingt et une heures,

le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire. Les convocations ont été transmises le 08 octobre 2022 par voie électronique

Etaient présents:

Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Christian PLANQUE, Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Ginette PAULET, Roland PEPIN, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET

Etait absent excusé : Yannick THIERCY

Sur 11 membres, 10 étaient présents, le quorum étant atteint le Conseil a pu valablement délibérer.

Mme Francette PAGES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022 est approuvé 9 pour. 1 ne participe pas au vote.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 septembre 2022
- Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux
- Eclairage public
- Rapport de la CLECT
- Adhésion CNAS
- Admission en non-valeur
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- Attribution de la parcelle B 29 à Donazac
- Rapport d'activité de la communauté d'agglomération du Puy en Velay

Demande de subvention pour des travaux de rénovation du terrain de sports du complexe touristique dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2023:

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 pour des travaux de rénovation du terrain de sports du complexe touristique.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Modification de l'extinction de l'éclairage public :

Un effort supplémentaire peut être réalisé au bourg car l'horloge astronomique équipant le bourg permet un réglage au jour le jour.

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération n°2022-07-07 et l'éclairage public s'éteindra durant la nuit de 23h00 à 06h30 au bourg du dimanche au jeudi et de 00h30 à 06h30 le vendredi et le samedi. L'éclairage public s'éteindra de 23h00 à 06h00 dans les différents hameaux avec les particularités suivantes : de 22h00 à 06h00 au Mazel, de 22h00 à 05h30 à La Valette, de 23h00 à 06h30 à Verdun.

Des adaptations sont possibles dans les hameaux, la coupure nocturne ne devra cependant pas avoir une durée inférieure à 7 heures.

Lors de la fête du village, le 15 août, ou en cas de circonstances particulières, l'éclairage peut être maintenu tout ou partie de la nuit.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Rapport de la CLECT – compétence petite enfance :

le Conseil municipal approuve le rapport de la CLECT du 8 septembre 2022 concernant le transfert de la compétence petite enfance sur le territoire de l'ex-communauté de communes de l'Emblavez. Les communes concernées sont Lavoûte-sur-Loire, Rosières, St Vincent, Vorey

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au CNAS avec effet au 1^{er} septembre 2022.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Créances éteintes

Le Conseil Municipal autorise le Maire à émettre un mandat pour la somme de 654,20 € au compte 6542 pour créances éteintes, ces créances étant considérées comme irrécouvrables.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Délibération portant création d'un emploi permanent : adjoint territorial d'animation de 2ème classe

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi relevant du grade d'adjoint d'animation territorial de 2ème classe appartenant à la filière animation à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1er novembre 2022 afin de valider une promotion interne. Le poste d'adjoint territorial d'animation sera supprimé prochainement.

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
10	0	0

Attribution de parcelles communales à vocation agricole (pré des sœurs, parcelle B29) :

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail avec Jérôme Paulet pour la location de la parcelle B29 pour une durée de 9 ans. Le montant de la location annuelle sera indexé sur l'indice national des fermages. Le tarif était de 53,29 € en 2021.

Mme PAULET Ginette ne participe pas au vote, ni au débat (elle est sortie de la salle)

Résultat du vote :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
8 (Patrick ARNOUX, Armelle BESSE, Christian PLANQUE ,Damien MONTAVI, Jean-Claude MOREL, Francette PAGES, Isabelle THIOULOUSE, Hervé VERNET)	0	1 (Roland PEPIN)